



Les documents budgétaires et les délibérations sont consultables au secrétariat du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

RECUEIL

2013-01

des Actes Administratifs

Réunion du bureau du 24 janvier 2013

1 - ADMINISTRATION GENERALE

a) Autorisation de lancement d'un groupement de commandes de travaux - commune de Château-la-Vallière

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte la création de ce groupement de commandes, autorise le Président à signer la convention avec la commune de Château-la-Vallière pour les travaux ainsi que tous les documents afférents à ce groupement, et accepte que le SIEIL soit représenté au sein de la commission d'appel d'offres de la commune de Château-la-Vallière, par l'un des deux Vice-présidents en charge de l'électricité au SIEIL, et en cas d'empêchement, les agents qui auront à suivre ce dossier de travaux sans voix consultative.

b) Autorisation permanente de poursuites au Payeur départemental pour les titres de recettes non réglés

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, autorise le Payeur départemental à poursuivre, de manière générale et permanente, les titres de recettes non réglés par leur débiteur, avec la possibilité, si nécessaire, d'engager la saisie-vente de mobilier et l'opposition à tiers détenteur.

c) Autorisation de lancement d'une consultation pour la conception et l'impression des documents de communication du SIEIL

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, autorise le Président à lancer cette consultation en procédure adaptée, à notifier le marché au candidat retenu et à signer tous les documents y afférents, conformément au code des marchés publics.

2 - DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS ANNEE 2012

a) Demandes de fonds de concours "travaux - audits réalisés - Année 2012

Après en avoir délibéré, le Bureau à

l'unanimité, accepte l'attribution de ces fonds de concours au titre de l'année 2012, pour les communes d'Ambillou, Avon-les-Roches, Auzouer-en-Touraine, Beaulieu-les-Loches, Bourgueil, Champigny-sur-Veude, La Celle-Guenand, Cinais, Esvres-sur-Indre, Fondettes, Larçay, Louestault, Marçay, Mettray, Mosnes, Perrusson, Pocé-sur-Cisse, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-loire, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Thilouze, Vallères, pour un montant de 258 948,51 € et précise qu'ils seront imputés à l'article 2041482 (EP)*.

b) Demandes de fonds de concours "travaux" - Communauté de communes de l'Est Tourangeau - (groupements de collectivités) - audits réalisés - Année 2012

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution de ces fonds de concours au titre de l'année 2012, pour les communes d'Azay-sur-Cher, Larçay, Montlouis-sur-Loire, La Ville-aux-Dames et Véretz, pour un montant de 51 958,28 € et précise qu'ils seront imputés à l'article 2014582 (EP)*.

c) Demandes de fonds de concours "mise en lumière"

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution de ces fonds de concours au titre de l'année 2012, pour les communes de Fondettes et Tournon Saint-Pierre, pour un montant de 3 390,40 € et précise qu'il sera imputé à l'article 2041482 (ILL)*.

d) Demandes de fonds de concours "travaux" - audits réalisés - Année 2013

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution de ces fonds de concours au titre de l'année 2013, pour la commune de La Roche-Clermault pour un montant de 5 729 € et précise qu'ils seront imputés à l'article 2041482 (EP)*.

3 - ENVIRONNEMENT

a) Demandes de fonds de concours "véhicules électriques" - communes de Montbazou, Saunay et Saint-Flovier

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution de ces fonds de concours aux communes de Montbazou et Saint-Flovier pour l'acquisition de véhicules électriques à l'usage des services communaux, au titre de l'année 2013, pour un montant de 3 500 € HT chacune et sursoit à statuer à la demande de la commune de Saunay pour une analyse de cette demande spécifique par la Commission "environnement".

4 - ELECTRICITE

a) Groupement de commandes pour le contrôle communal 2012 - Choix des thèmes communs du Pôle Energie Centre

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, vu l'article L 2122-21-1 du CGCT, autorise le SIEIL à adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché "Contrôle communal 2012" avec les syndicats d'énergie de la Région Centre, accepte que le SDE 28 soit le coordonnateur du groupement dans les conditions précisées en séance, autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents afférents à ce marché public, désigne Monsieur Dominique MENARD, Directeur général des services, et Monsieur Pierre-Yves MASSON, agent en charge du contrôle communal, pour représenter le SIEIL au groupe de travail régional qui organisera la consultation technique et procédera à l'étude détaillée des offres qui seront reçues à l'issue de cette consultation et pour le suivi de celle-ci.

Réunion de bureau du 21 mars 2013

1 - ADMINISTRATION GENERALE

a) Autorisation pour l'avenant au marché n°2012-32 - Audits d'éclairage public 2012

Après en avoir délibéré, le Bureau à

l'unanimité, vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres du SIEIL, accepte l'avenant d'un montant total complémentaire de 32 544 € HT au marché des audits d'éclairage public des communes pour l'année 2012, lequel porte le montant total du marché

à 125 204 € HT, précise que pour tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent avenant, toutes les autres clauses figurant au marché demeurent applicables et autorise le Président à notifier cet avenant au titulaire du marché et à le signer.

b) Autorisation de lancement d'une consultation pour la maintenance et la gestion des bornes de charge

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, autorise le Président à lancer cette consultation dans les conditions précisées en séance, conformément au code des marchés publics en procédure adaptée.

c) Approbation du résultat "fourniture d'énergie" pour les bornes de charges pour véhicules électriques

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité accepte l'attribution du marché de fourniture d'énergie pour les bornes de charges pour véhicules électriques à l'entreprise ALTERNA (86 - POITIERS).

2 - DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS ANNEE 2013

a) Demandes de fonds de concours "travaux" - audits réalisés - Année 2013

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution de ces fonds de concours au titre de l'année 2013, pour les communes d'Amboise,

Athée-sur-Cher, Bléré, Chambourg-sur-Indre, Le Liège, Neuvy-le-Roi, Saché, Saint Christophe-sur-le-Nais, Sazilly, Souvigné, Tournon Saint-Pierre, Truyes, Villedomer et Saint Hyppolite, pour un montant de 88 690,81 € et précise qu'ils seront imputés à l'article 2041482 (EP)*.

b) Délibération modificative - demandes de fonds de concours "travaux" - audits réalisés - Année 2012

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte la modification du montant du fonds de concours attribué à la commune de Cinais pour un montant de 2 531,38 € et précise qu'il sera imputé à l'article 2041482 (EP)*.

c) Demande de fonds de concours - Programme Lampe à vapeur de mercure - Commune d'Amboise

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution de ce fonds de concours au titre de l'année 2013, pour un montant de 8 274,46 € et précise qu'il sera imputé à l'article 2041482 (LVM)*.

Comité syndical du 10 avril 2013

1 - ADMINISTRATION GENERALE

a) Approbation de la convention avec l'Agence locale de l'énergie (ALE) pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Budget primitif du SIEIL pour l'année 2013, approuve la convention avec l'Agence locale de l'énergie d'Indre-et-Loire pour l'année 2013.

b) Marché de géolocalisation des réseaux

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le code des marchés publics, approuve l'attribution du marché de géolocalisation du patrimoine du SIEIL à l'entreprise CORRELANE Technologies, précise que le marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans.

c) Approbation de la modification de participation EneRSIEIL - Projet SEYFERT à Descartes

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, approuve la participation d'EneRSIEIL à hauteur de 26 % dans le projet de cogénération SEYFERT à Descartes et précise que les fonds nécessaires seront inscrits au budget du SIEIL.

2 - FINANCES

a) Approbation du compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, considérant que la gestion est régulière, délibère en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, sur l'exécution

du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare que le Compte de gestion dressé par le Payeur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, après constatation de cette différence n'appelle aucune réserve de sa part et demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger l'apurement du compte.

b) Approbation du compte administratif 2012

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2012 dressé par le Président, Jean-Luc DUPONT, après s'être fait présenter le Budget primitif et le Budget supplémentaire de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du Compte administratif 2012, constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés en séance.

c) Affectation du résultat

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant les résultats du Compte administratif 2012 tels que présentés en séance et annexés au dossier du Comité syndical, constatant qu'en tenant compte des restes à réaliser en investissement

3 - ENVIRONNEMENT

a) Demandes de fonds de concours "véhicules électriques" - Commune de La Membrolle-sur-Choisille

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Membrolle-sur-Choisille pour l'acquisition d'un véhicule électrique à l'usage des services communaux, au titre de l'année 2013, pour un montant de 3 500 € HT et précise qu'il sera imputé à l'article 2041482 (VEL)*.

4 - ELECTRICITE

a) Autorisation de lancement d'un marché à procédure adaptée pour le recyclage par concassage des supports bétons de dépose

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, autorise le Président à lancer ce marché dans les conditions précisées en séance, à notifier le marché au candidat retenu et à signer tous les documents y afférents, conformément au code des marchés publics.

les résultats ont un excédent cumulé de fonctionnement de 26 158 596,67 € et un déficit cumulé d'investissement de 12 754 563,43 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit : à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement la somme de 12 754 563,43 €, et au vu du solde disponible, l'affectation en excédent reporté de fonctionnement (002) de la somme de 13 404 033,24 €.

3 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Approbation de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'avis favorable du Comité technique paritaire auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire, approuve la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels tel que présenté en séance et remis en annexe du dossier du Comité syndical.

b) Désignation de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) - Délégation au CDG 37

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la circulaire transmise par le CDG 37 concernant les missions de l'ACFI, autorise le Président à confier la mission d'ACFI au CDG 37 dans les conditions prévues par la circulaire du CDG visée dans le dossier du Comité syndical.

c) Création de postes pour besoins occasionnels

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 12 mars 2012, approuve la création d'un poste de rédacteur, d'un poste d'adjoint administratif de seconde classe et d'un poste de technicien pour les besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité à compter de l'année 2013 et précise que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget du SIEIL.

d) Modification d'un poste de rédacteur en poste de rédacteur principal de seconde classe

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le tableau d'avancement du SIEIL pour l'année 2013, approuve la modification du poste de rédacteur créé en 2008 en poste de rédacteur principal de seconde classe à compter du 1^{er} juillet 2013 et précise que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget du SIEIL.

e) Modification du poste de chargé de communication

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la délibération du Comité syndical n°2012-27 du 5 avril 2012, approuve la modification du poste de chargé de communication en poste de rédacteur à temps complet à compter du présent Comité et précise que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget du SIEIL.

Réunion de bureau du 30 mai 2013

1 - ADMINISTRATION GENERALE

a) Recours contre le décret et l'arrêté CAS FACE 2013 - autorisation au Président

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, vu le décret n°2013-46 du 14 janvier 2013, relatif aux aides pour l'électrification rurale pour l'année 2013 et son arrêté d'application paru le 27 mars 2013 préjudiciable aux intérêts financiers du SIEIL, vu le recours gracieux engagé par 21 autorités organisatrices de la distribution d'électricité auprès de Monsieur le Premier ministre, autorise le Président à effectuer, le cas échéant, toutes les démarches utiles dans le cadre du recours contentieux et à signer toutes les pièces à intervenir dans le dossier.

b) Conventions de formation des agents ORCHIS et REGIE PLUS pour 2013

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution de la consultation pour la formation habilitation électrique "B0, H0, H0V" au GRETA d'Indre-et-Loire pour 2013 et accepte qu'à compter de 2014 les conventions avec ORCHIS et REGIE PLUS intègrent la formation de leurs salariés dans la convention annuelle avec le SIEIL.

c) Autorisation pour un groupement de commandes de travaux coordonnés - Commune de La Membrolle-sur-Choisille

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte la création de ce groupement de commandes avec la commune de La Membrolle-sur-Choisille, coordonnateur du groupement, autorise le Président à signer la convention avec la commune pour les travaux ainsi que tous les documents afférents à ce groupement, accepte que le SIEIL soit représenté au sein de la commission d'appel d'offres de la commune de La Membrolle-sur-Choisille par l'un des deux Vice-présidents en charge de l'électricité au SIEIL et, en cas d'empêchement, par les agents techniques qui auront à suivre ce dossier de travaux.

2 - DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS ANNEE 2013

a) Demandes de fonds de concours "travaux" des communes - audits réalisés

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution de ces fonds de concours au titre de l'année 2013, pour les communes de Chambon, Ferrière-sur-Beaulieu, La Celle-Saint-Avant, Le Liège, Mazières-de-Touraine, Montreuil-en-Touraine, Mouzay, Neuil, Nouans-les-

Fontaines, Nouâtre, Reignac-sur-Indre, Rigny-Ussé et Saint-Branchs, pour un montant de 72 804,11 € et précise qu'ils seront imputés à l'article 2041482 (EP)*.

b) Demandes de fonds de concours "travaux" des communes - illumination du patrimoine - commune de Richelieu

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, accepte l'attribution de ce fonds de concours au titre de l'année 2012, à la commune de Richelieu pour un montant de 3 000 € et précise qu'il sera imputé à l'article 2041482 (ILL)*.

3 - GAZ

a) Autorisation de lancement d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour travaux - Commune de Mosnes

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, vu le transfert de la compétence gaz au SIEIL par la Commune de Mosnes en date du 25 avril 2013, autorise le Président à lancer une consultation pour les travaux de construction du réseau de gaz dans les conditions présentées en séance sur la commune de Mosnes, à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le candidat retenu et tous les documents afférents à ce marché, autorise le Président à engager les travaux pour le lotissement "Le Clos de la Garenne" aux conditions présentées en séance.

Comité syndical 11 juin 2013

1 - ADMINISTRATION GENERALE

a) Approbation du coefficient de revalorisation 2013 de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à 174 voix pour et 2 voix contre, vu les articles L2333-2 et suivants du CGCT, accepte l'application pour l'année 2014 du nouveau coefficient multiplicateur de la TCFE de 8,43 pour les communes de la concession du SIEIL telle que présentée en séance et autorise le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

b) EneRSIEIL - Projet SEYFERT à Descartes - garantie bancaire

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité vu les articles L2252-1 à 4 du Code général des collectivités territoriales, autorise la garantie bancaire du SIEIL pour les emprunts d'EneRSIEIL sur le projet SEYFERT sur la trésorerie annuelle du SIEIL pour une période de 4 ans dans les conditions présentées en séance et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette garantie bancaire.

c) Coopération décentralisée - Demande de subvention de l'association EDEN pour le financement de panneaux photovoltaïques pour la mairie de Kona (Mali)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, accepte le partenariat avec l'association EDEN pour le projet d'électrification rurale sur la ville de Kona tel que présenté en séance, précise que les conventions annuelles seront présentées au Comité syndical et autorise le Président à



Les documents budgétaires et les délibérations

sont consultables au Secrétariat du SIEIL :

12-14 rue Blaise Pascal - BP 51314

37013 TOURS CEDEX 1

Tél. : 02 47 31 68 68 - Télécopie : 02 47 05 81 21

Courriel : sieil@sieil37.fr

Ouverture physique au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Ouverture téléphonique au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30



signer les documents pour l'engagement de ce partenariat.

2 - FINANCES

a) Approbation du budget supplémentaire 2013

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité approuve le budget supplémentaire, tel qu'il vient d'être présenté en séance.

3 - ELECTRICITE

a) Approbation de la programmation des dossiers de renforcement, dissimulation et extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour 2013

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité vu le budget supplémentaire pour l'année 2013, adopte les listes des dossiers de travaux à programmer pour 2013, sur les opérations de renforcement, dissimulation et extension sur le réseau de distribution publique d'énergie électrique telles que présentées en séance.

4 - GAZ

a) Délégation de service public n°2013-2 groupée de la distribution publique de gaz en réseau pour 9 communes - Autorisation de lancement de la procédure

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les articles L1411-1 et suivants du CGCT, vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 30 mai 2013, autorise le Président à lancer la procédure de délégation de service public de gaz combustibles en réseau pour les 9 communes présentées en séance et à signer tous les documents y afférents.

b) Approbation du nouveau cahier des charges gaz FNCCR-GrDF 2010

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le protocole FNCCR-GrDF du 9 novembre 2010 mettant en place un nouveau cahier des charges pour les concessions de gaz historiques, vu l'avis de la Commission gaz du SIEIL, approuve le nouveau cahier des charges de concession version 2010, autorise le Président à négocier avec GrDF la mise en œuvre de ce cahier des charges pour les 21 communes en concessions historiques (Amboise, Artannes-sur-Indre, Avoine,

Cangey, La Celle Saint-Avant, Chambourg-sur-Indre, Chargé, Cormery, La Croix-en-Touraine, Crouzilles, Druye, Esvres-sur-Indre, Descartes, Limeray, Nazelles-Négron, Pocé-sur-Cisse, Pont-de-Ruan, Saint-Martin-le-Beau, Saint-Ouen-les-Vignes, Semblançay, Veigné) et autorise le Président à signer les avenants nécessaires pour chaque contrat communal de concession.

c) Plan de financement d'une subvention d'équilibre pour l'extension du réseau de gaz de la commune de Francueil - Autorisation d'engagement de la subvention d'équilibre

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL pour l'année 2013, vu la délibération n° 2011-29 du Comité syndical du 22 mars 2011, approuve la demande de la subvention d'équilibre du concessionnaire, SOREGIES, dans le cadre de la délégation de service public de distribution publique de gaz sur la commune de Francueil, pour un montant total de 14 633 € HT soit 7 316,5 € HT à régler pour le SIEIL et précise que le financement s'opérera selon les modalités suivantes :

1 - le SIEIL et la commune prennent chacun à leur charge 50 % de la subvention d'équilibre demandée par le concessionnaire pour compenser le bénéfice sur investissement (B/I) négatif,

2 - la part de subvention d'équilibre sera versée après l'achèvement de chacune des tranches de travaux et un nouveau calcul de B/I actualisé des branchements sera réalisé après chaque tranche,

3 - le SIEIL règle l'intégralité de la subvention d'équilibre demandée auprès du concessionnaire SOREGIES,

4 - la commune remboursera l'avance faite par le SIEIL pour son compte, soit 7 316,50 € HT arrêtés à ce jour, en 5 annuités égales chacune, dès l'année N+1 après l'achèvement de la seconde tranche de travaux,

5 - conformément au décret 2008-740 du 28 juillet 2008, le B/I est recalculé à l'année N+2 et à l'année N+4 après l'achèvement des travaux,

6 - si le B/I s'améliore, la subvention d'équilibre sera recalculée. Le concessionnaire remboursera alors le SIEIL de la différence entre la subvention après achèvement des travaux et la subvention recalculée à N+2 et N+4. Le SIEIL, pour sa part, remboursera la commune des sommes trop perçues le cas

échéant et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

d) Renouvellement de la concession de Neuillé-Pont-Pierre - Autorisation de lancement de la consultation

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article L2122-21-1 modifié du CGCT, vu le budget du SIEIL pour l'année 2013, autorise le Président à lancer une consultation afin de faire réaliser l'inventaire patrimonial de la commune de Neuillé-Pont-Pierre par un organisme qualifié indépendant, en vue de la fin de concession, autorise le Président à réaliser ce même inventaire pour les communes de l'Ile-Bouchard, Larçay, Montbazou, Perrusson et Vouvray et l'autorise à signer tous les documents afférents à cette consultation, et à notifier le marché au candidat retenu.

5 - ECLAIRAGE PUBLIC

a) Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'éclairage public

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article L2122-21-1 modifié du CGCT, autorise le Président à lancer la procédure formalisée nécessaire à ce marché dans les conditions définies en séance, à signer ce marché avec l'entreprise qui aura été retenue à l'issue de cette consultation et tous les documents y afférents.

b) Lancement d'un marché pour la réalisation d'un inventaire géo-référencé des réseaux souterrains d'éclairage public

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article L2122-21-1 modifié du CGCT, autorise le Président à lancer la procédure formalisée nécessaire à ce marché dans les conditions définies en séance, à signer ce marché avec l'entreprise qui aura été retenue à l'issue de cette consultation et tous les documents y afférents.

c) Programme de travaux sur les réseaux d'éclairage public pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vu les budgets primitif et supplémentaire du SIEIL pour 2013, adopte les programmes financiers de travaux pour l'année 2013 sur le réseau d'éclairage public tels que présentés en séance.

* Les fonds de concours octroyés par le SIEIL sont valables deux ans à partir de la réunion qui les octroie, ils sont versés exclusivement au vu des dépenses effectuées, après exécution des travaux, sur présentation des factures en référence aux devis, visés du Receveur de la commune, avec indication de la date de paiement.